

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

SUJETS	PROPOSITIONS	DECISIONS
<p><u>Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor</u> Monsieur le Maire informe que la Trésorière en fonction à la Trésorerie de Pouancé vient de quitter ses fonctions</p> <p>Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité dite « de conseil » allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur d'une collectivité publique lorsqu'ils fournissent à cette dernière des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.</p> <p>Ainsi, l'indemnité calculée pour l'année 2015, pour les 240 jours de gestion par Mme le percepteur est de 194.91 euros.</p> <p>Monsieur le Maire propose donc d'attribuer à Mme le percepteur de Pouancé, une indemnité annuelle de conseil au taux de 100% de l'indemnité maximum prévue à l'article 4</p>		<p>Acceptation du Conseil Municipal</p>
<p><u>Vente parcelle section A 208 à Orange</u> A la suite de la décision du 23 octobre 2014, le Conseil Municipal a décidé de vendre le local de la parcelle A n°208. Un géomètre a procédé à la division de cette parcelle. Ainsi, le local destiné à la vente à Orange est référencé « parcelle A 1703 » pour une surface de 8m2. Une estimation de celui-ci a été demandée auprès de France Domaine.</p> <p>M. Le Maire propose de finaliser la vente de cette parcelle.</p>		<p>Acceptation du Conseil Municipal</p>
<p><u>Redevance Assainissement</u> Monsieur le Maire propose de définir la redevance assainissement collectif-PAC pour l'année 2016.</p>		<p>Le Conseil décide de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2016</p>
<p><u>Définition d'un nouveau nom pour la salle communale</u> A la suite de la fin des travaux de la nouvelle salle communale, M. le Maire propose de définir un nouveau nom pour cette salle.</p>		<p>Le Conseil Municipal décide de nommer la nouvelle salle communale : salles des Peupliers</p>
<p><u>Modifications des statuts du SIEML</u> Les statuts sont modifiés pour intégrer la Communauté Urbaine ALM. Il est demandé de désigner le délégué de la commune au syndicat et son suppléant.</p>		<p>Le Conseil Municipal adopte les statuts proposés et conserve les représentants actuels de la commune au syndicat. Membre titulaire : Anny Prod'Homme Membre suppléant : Louis Perrault</p>

<p><u>Devis activités proposées cadre des TAP</u></p> <p>L'association école buissonnière propose des activités les vendredis après-midi dans le cadre des TAP. Ainsi pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2015 : de septembre à décembre 8 séances d'1h30 sont prévues pour un montant de 560 euros • 2016 : de janvier à février 10 séances d'1h30 sont prévues pour un montant de 700 euros 	<p>Acceptation du Conseil Municipal</p>
<p><u>Agenda d'accessibilité Programmée (Ad'AP)</u></p> <p>Monsieur le Maire présente l'Ad'AP réalisé par l'architecte Marc MIGRAINE pour l'ensemble des bâtiments communaux. Ce dossier prévoit une programmation des travaux sur une période de neuf ans. L'Ad'AP doit être déposé à la préfecture avant le 27 septembre 2015.</p>	<p>Approbation du Conseil Municipal</p>